

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-4/08**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022090-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Attribution de la subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat pour des travaux liés à l'autonomie et au maintien dans le logement.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, le Département attribue des subventions aux propriétaires occupants à faibles revenus, afin qu'ils puissent financer des travaux d'amélioration pour le maintien et l'autonomie dans leur logement. Cette subvention correspond à 20 % du montant de la subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) financée par l'État et versée aux propriétaires occupants. Les bénéficiaires sont soumis à des conditions de ressources et doivent être retraités de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap. Les dossiers présentés relèvent des modalités de financement des opérations d'habitat adoptées par le Département lors de la séance du 24 mars 2017. La présente répartition porte sur 49 dossiers pour un montant de 30 374 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétence à la Commission permanente, dans son alinéa 3

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 du 24 mars 2017, approuvant le nouveau dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, en direction des personnes retraitées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU la DM2 du 28 mai 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'attribuer aux bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération, les subventions pour un montant total de 30 374 €, sur l'opération «aides à l'autonomie et au maintien dans le logement», de l'action intitulée «développement et amélioration de l'offre du parc privé», prélevé sur le budget départemental de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne